

SECTION 1 IDENTIFICATION

NOM DU PRODUIT : Lubrifiant de pièce à main

NUMÉRO D'ARTICLE : 263022 et 264183

FABRICANT: DENTALEZ, Inc., StarDental® Division

1816 Colonial Village Lane

Lancaster, PA 17601

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT : 1-866-DTE-INFO (1-866-383-4636)

INTERVENTION D'URGENCE URGENCE CHIMIQUE

Déversement, fuite, exposition au feu ou accident Appeler INFOTRAC – 24 heures sur 24: 1-800-535-5053 24 heures sur 24 en dehors des États-Unis : 001-352-323-3500

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS







CLASSIFICATION: Non dangereux

OSHA/NFPA Inflammable/combustible/Classification liquide IB

MISE EN GARDE : Ce produit a été évalué et ne nécessite aucune étiquette de mise en garde en vertu de la Norme sur la communication des dangers de l'OSHA.

DANGERS POUR LA SANTÉ (EFFETS GRAVES ET CHRONIQUES) : Le contact avec les yeux peut causer des dommages à la cornée. Une exposition

CARCINOGÉNICITÉ

Programme de toxicologie national......Non Monographies I.A.R.C.....Non Réglementé par l'O.S.H.A.....Non

IngestionOui

supérieure aux limites professionnelles cause une dépression du système nerveux central allant des étourdissements à la perte de conscience, la narcose, le coma, l'insuffisance respiratoire et la mort. Cette matière contient un solvant inflammable. Conserver à l'abri de la chaleur ou du feu Peut irriter les yeux et les voies respiratoires. Les vapeurs peuvent réduire la quantité d'oxygène nécessaire pour la respiration.

SECTION 3 COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

NOMS COMMUNS ET CHIMIQUES	CAS#	% WT OU % VOL	ACGIH TLV
Heptane	142-82-5	45-55	400 PPM
1-décène, homopolymère, hydrogéné	68037-01-4	45-55	Non établi
Dioxyde de carbone	124-38-9	3-5%	5000 ppm

SECTION 4 PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin immédiatement.

CONTACT AVEC LA PEAU : Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau exposée avec de l'eau et du savon. Appeler un médecin si les symptômes persistent.

INHALATION : Si les symptômes se développent, déplacer la personne affectée de la source d'exposition à l'air frais. Appeler un médecin immédiatement. Si la personne ne respire pas, lui donner la respiration artificielle. Si la personne a des difficultés à respirer, lui donner de l'oxygène si disponible.

INGESTION : Appeler un médecin immédiatement. Éviter les vomissements sauf avis favorable du médecin.

SIGNES ET SYMPTÔMES DE L'EXPOSITION :

YEUX : Peut causer de l'irritation et des douleurs.

PEAU : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer de la sécheresse, des rougeurs, des démangeaisons et de l'inflammation. Il peut aussi causer des réactions allergiques chez certaines personnes.

INHALATION: Peut irriter les voies respiratoires et les membranes muqueuses.

INGESTION : L'ingestion de grandes quantités cause des symptômes semblables à ceux indiqués dans la rubrique « Inhalation ».

CONDITIONS MÉDICALES GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION :

Le contact avec la peau peut aggraver une dermatite. Une exposition quotidienne fréquente peut causer un dégraissage de la peau menant à une dermatite.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

MÉTHODES D'EXTINCTION : CO₂, poudre chimique, mousse. Un pulvériseur d'eau peut être utilisé pour garder au frais les récipients et structures exposés au feu, diluer les déversements dans des mélanges ininflammables et protéger le personnel.

PROCÉDURES DE LUTTE SPÉCIALES CONTRE LES INCENDIES : Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé par NIOSH avec des vêtements de protection complets. Ne pas libérer le trop-plein des méthodes de contrôle des incendies dans les égouts ou cours d'eau.

RISQUES D'EXPLOSION/INCENDIES INHABITUELS: Les vapeurs forment un mélange inflammable avec l'air. Éviter tout contact avec les étincelles à haute énergie, les flammes ou les sources de chaleur très intense. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se déplacer au sol ou grâce à la ventilation et s'enflammer à cause de la chaleur, des veilleuses, des flammes nues, des étincelles et autres sources d'allumage dans des lieux éloignés du point de manipulation du matériel. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans des endroits peu élevés et confinés. Ne jamais utiliser de torche à souder ou à couper sur ou à proximité des récipients (même vides), car le produit (mêmes des résidus) peut exploser.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Oxydes de soufre, aldéhydes, monoxyde de carbone et petites quantités de vapeurs toxiques.

SECTION 6 MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Utiliser l'équipement de protection individuelle adéquat tel qu'indiqué à la section 8. Prendre les précautions énoncées dans les autres sections. Éliminer toutes les sources d'allumage. Aérer la pièce, particulièrement les lieux très bas où les vapeurs peuvent s'accumuler. Contenir tout déversement avec des digues ou des produits absorbants afin d'empêcher l'écoulement et la pénétration dans les drains, égouts ou cours d'eau.

INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT OU FUITE -

Petit déversement Ramasser les petits déversements avec un produit absorbant.

Gros déversement Ramasser les gros déversements avec une pompe ou un aspirateur et terminer avec un produit absorbant.

Essuyer ou gratter le produit absorbant saturé et le mettre dans un récipient adéquat à des fins de rejet, voir section 13, Considérations relatives à l'élimination. Nettoyer à fond les surfaces de marche afin de réduire le risque de glisser.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

STOCKAGE: Ne pas stocker dans des récipients ouverts ou non étiquetés. Conserver dans des lieux bien aérés, frais et secs, loin de la chaleur, des sources d'allumage et incompatibles. Ne pas exposer le récipient à la chaleur ou le garder à des températures supérieures à 130° F (55° C).

MANIPULATION : Manipuler les lubrifiants industriels avec soin. Éviter de respirer les vapeurs et le brouillard de vaporisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter toute contamination par la cigarette ou autres produits du tabac. Bien se laver les mains avant de manger ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser. Les utilisateurs doivent savoir qu'un faible pourcentage de la population peut avoir des réactions allergiques inattendues à des matières premières et des lubrifiants industriels pourtant inoffensifs. Utiliser les procédures adéquates de mise à la terre et de connexion en manipulant le produit.

SECTION 8 CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

PROTECTION DES YEUX : Éviter tout contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité conformément à OSHA 29 CFR 1910.133.

PROTECTION DE LA PEAU : Éviter tout contact avec la peau. Porter des gants résistant aux solvants et aux produits chimiques. Selon les conditions d'utilisation, une protection supplémentaire peut s'avérer nécessaire, par exemple, un masque, un tablier, etc.

VENTILATION: La ventilation locale par aspiration est nécessaire au point d'utilisation si les concentrations en suspension sont égales ou supérieures aux niveaux de santé et sécurité recommandés. La ventilation et autres formes de contrôles d'ingénierie sont les méthodes de prédilection de contrôle d'exposition aux produits chimiques.

POSTES DE SÉCURITÉ: Mettre à disposition des employés des postes de lavage des yeux, douches rapides et intenses, et installations sanitaires en cas d'urgence dans les lieux de travail.

PROTECTION RESPIRATOIRE: Éviter de respirer les vapeurs et le brouillard de vaporisation. Si les limites d'exposition sont dépassées ou des symptômes sont ressentis, un dispositif de protection respiratoire homologué NIOSH doit être porté. Normalement, un respirateur homologué NIOSH pour les vapeurs organiques est généralement acceptable. En cas de fortes concentrations et de manque d'oxygène, utiliser un respirateur à adduction d'air homologué NIOSH. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à OSHA 29 CFR 1910.134.

MÉTHODES DE TRAVAIL : Ne jamais manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Bien se laver les mains après usage. Maintenir une bonne hygiène personnelle après avoir utilisé ce produit, particulièrement avant de manger, boire, fumer, aller aux toilettes ou appliquer des cosmétiques. Lire l'étiquette pour connaître le mode d'emploi.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	liquide transparent à opaque
Odeur	odeur de pétrole caractéristique
Seuil d'odeur	non déterminé
pH	neutre
Point de fusion /point de congélation	18°C (-0.4°F)
Point d'ébullition initial et plage d'ébullitio	n 97-105°C (206-221°F)
Point d'éclair8°C	(18° F) Méthode TCC, ASTM D56
Taux d'évaporation (acétate de butyle=1)	5,6

inflammabilite (solide, gaz) non applicable		
Limites supérieures/inférieures explosives ou d'inflammabilité		
% par volume :		
LEL		
UEL11,6		
Pression de vapeur (mm Hg.)63 à 20° C		
densité de vapeur (Air=1)		
Densité relative non déterminée		

Solubilité(s)	non déterminé399°C (750°F)non déterminéenon déterminée0,72 (à 4° C)
Pourcentage de volatilité au poids (%)	80

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ: Le lubrifiant de pièce à main est stable à la température ambiante dans des récipients fermés dans des conditions normales stockage et de manipulation.

POLYMÉRISATION : Ce produit ne subira pas de polymérisation dangereuse. Éviter l'électricité statique.

CONDITIONS À ÉVITER : Chaleur ou flamme.

INCOMPATIBILITÉS: Puissantes matières oxydantes.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : La décomposition oxydative thermique du lubrifiant de pièce à main peut produire des oxydes de soufre, aldéhydes, monoxyde de carbone et petites quantités de vapeurs toxiques.

SECTION 11 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUE : La surexposition prolongée et répétée aux solvants peut causer des dommages permanents au cerveau et au système nerveux; les yeux humides, les maux de tête, la nausée, les étourdissements et la perte de coordination sont des signes que les niveaux de solvant sont trop élevés. L'usage abusif intentionnel en concentrant et en inhalant délibérément le contenu peut être nocif ou mortel.

CORROSION/IRRITATION DE LA PEAU : Peut causer une légère irritation, des rougeurs et/ou des douleurs.

IRRITATION/DOMMAGES GRAVES AUX YEUX: Peut irriter les yeux. Des éclaboussures peuvent produire des rougeurs et/ou des douleurs.

SENSIBILSATION RESPIRATOIRE OU DE LA PEAU : L'inhalation des vapeurs irrite les voies respiratoires. Elle peut aussi produire des maux de tête légers, des étourdissements, un manque de coordination des muscles, une perte d'appétit et/ou des nausées.

Mutagénicité des cellules germinales : non déterminée

CARCINOGÉNICITÉ: aucune

TOXICITÉ DE LA REPRODUCTION : aucune STOT - EXPOSITION UNIQUE : non déterminée STOT - EXPOSITION RÉPÉTÉE : non déterminée

INGESTION : Peut produire des douleurs abdominales et/ou nausées

EFFETS: non déterminés

INSCRIPTIONS : Aucune composante de ce produit présente à des niveaux supérieurs à 0,1 % n'est reconnue carcinogène par le Programme national de toxicologie des États-Unis, la Loi sur la santé et la sécurité au travail des États-Unis, ou l'Agence internationale pour la recherche sur le cancer.

SECTION 12 RENSEIGNEMENTS ECOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ:

AQUATIQUE : La toxicité de cette matière pour les organismes aquatiques n'a pas été évaluée. Par conséquent, cette matière doit être conservée loin des égouts et systèmes de drainage ainsi que de tous les cours d'eau.

TERRESTRE: Renseignements non disponibles. Voir la section 6 pour les mesures à prendre en cas de déversement accidentel.

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ : Renseignements non disponibles.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION : Renseignements non disponibles.

MOBILITÉ DANS LE SOL : Renseignements non disponibles.

AUTRES CONSÉQUENCES NÉGATIVES (comme les dangers pour la couche d'ozone) : Renseignements non disponibles.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Doivent être définies par une entreprise agréée. Jeter conformément à la réglementation locale, provinciale et fédérale. Les matières découlant des opérations de nettoyage peuvent s'avérer des déchets dangereux et être assujetties à une réglementation particulière. Emballer, conserver, transporter et rejeter conformément à toute la réglementation locale, provinciale et fédérale. Ne pas incinérer.

SECTION 14 RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

NUMÉRO UN : UN1950, II

NOM PROPRE POUR L'EXPÉDITION : Aerosols, 2.1

CATÉGORIES DE DANGERS POUR LE TRANSPORT : Catégorie de dangers DOT (49 CFR 172.101); Biens de consommation, ORM-D Groupe d'emballage, le cas échéant : n.o.s. Solution, 3

Dangers environnementaux: Polluant marin (oui/non): non

Autre(s): aucun

Transport en vrac (selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et du Code IBC) : oui

Précautions spéciales : aucune

SECTION 15 RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

NORME DE COMMUNICATION DES DANGERS DE L'OSHA: PRODUIT CHIMIQUE DANGEREUX: Non STATUT TSCA: Toutes les composantes de ce produit sont indiquées dans la l'inventaire TSCA. STATUT SARA

SECTION 311/312 CATÉGORIE DE DANGER (40 CFR 370) : Produit chimique dangereux - non

Immédiatement - non À retardement – non Incendie - oui Libération soudaine - non Réactive – non Produit chimique toxique -non

ROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE

Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'état de la Californie comme étant une cause de cancer, de malformations congénitales ou autres effets nocifs sur la reproduction qui exigerait une mise en garde en vertu de cette loi.

SECTION 16 RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

SECTION 313:

Fiche signalétique 063036 Rév L : Date de préparation 03/01/2022

La présente fiche signalétique et les informations qu'elle contient sont mises à disposition de bonne foi. Nous avons révisé toutes les informations présentées dans cette fiche signalétique que nous avons obtenue auprès de sources externes. Nous croyons que ces informations sont exactes, mais nous ne pouvons garantir leur exactitude ou leur plénitude. Les précautions de santé et de sécurité présentées dans cette fiche signalétique pourraient ne pas convenir à toutes les personnes et/ou situations. Il incombe donc à l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit avec sécurité et de respecter toutes les lois et tous les règlements y afférents. Aucun énoncé de cette fiche signalétique ne doit être interprété comme une autorisation ou une recommandation concernant l'utilisation de tout produit d'une manière susceptible de violer des brevets existants. Ses informations sont mises à disposition de bonne foi, mais sans garantie, expresse ou tacite.